

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>44548</b>	<b>De Mme Constance Le Grip ( Les Républicains - Hauts-de-Seine )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> > enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> > Éducation artistique et culturelle	<b>Analyse</b> > Éducation artistique et culturelle.
Question publiée au JO le : <b>01/03/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Constance Le Grip appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le sujet de l'éducation artistique et culturelle. L'accès à l'art et à la culture est essentiel car il permet à chacun de se réaliser. Afin de réduire les inégalités culturelles et d'accès aux différentes pratiques culturelles, il est indispensable de mener et de financer une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle et ce dès le plus jeune âge. Or actuellement les moyens budgétaires alloués à l'éducation artistique et culturelle sont majoritairement dédiés au dispositif du pass culture. En effet, lors de l'examen des crédits de la mission culture du projet de loi de finances pour 2022 a été constatée une augmentation conséquente des crédits du programme 361 « transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui regroupe les crédits des actions de démocratisation de la culture, d'éducation artistique et culturelle et de l'enseignement supérieur de la culture. Toutefois, cette augmentation est presque entièrement dédiée au pass culture du fait de la généralisation et de l'extension de celui-ci. En tant que rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation sur les crédits de la mission culture, Mme la députée avait émis des réserves sur la pertinence de consacrer autant de moyens budgétaires au pass culture et de concentrer l'essentiel de la politique d'éducation artistique et culturelle sur ce dispositif et sur les tranches d'âge des collégiens à partir de la 4ème, des lycéens et des jeunes adultes. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la dispersion des crédits consacrés à l'éducation artistique et culturelle, y compris entre deux ministères. Hors pass culture, le fléchage de ces crédits est fragmenté et réparti de manière peu lisible. Par exemple, pour l'éducation artistique et culturelle en temps scolaire, on ne connaît pas la répartition par académie ou par discipline artistique. Le dispositif du pass culture intervient trop tardivement dans le parcours d'éducation et d'accès à la culture des jeunes, à un âge où les inégalités dans l'accès à la culture, à la diversité des pratiques et aux activités culturelles sont déjà installées. La priorité doit être mise sur l'éducation artistique et culturelle dès l'école maternelle, ce qui permettrait un véritable éveil culturel et une continuité pédagogique culturelle avec un accompagnement des élèves tout au long de leur scolarité. Aussi, elle souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles les crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle sont autant dispersés et pourquoi la priorité n'est pas mise sur l'éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge.